

MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

1

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

26 -01-1996

MONSIEUR JACQUES LEFERE
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: *Jf.* / 2327006 / Dossier pédagogique 50977

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

----- Unité de formation : INFORMATIQUE :
MISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES EN GESTIONNAIRE DE BASE DE
DONNEES DU PERSONNEL DES USINES PHILIPS DE BIERGES
(CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE
TRANSITION
Code Référence : 754495U21X1
Etablissement : COURS COMMERC ET INDUST DE LA VILLE DE WAVRE
----- RUE DU CHEMIN DE FER, 18
1300 WAVRE

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration f.f.


G. Schmit.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Melle Schets (02/238.86.54) ou Mr Fortemps(02/238.87.24) ou Mr Dejardin(02/238.87.24)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1.**DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION**

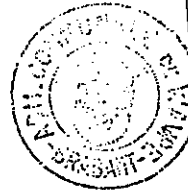
Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation.

1. La présente proposition émane du :
* Pouvoir organisateur: Ville de Wavre

Dénomination: Cours Commerciaux et Industriels
de la Ville de Wavre

Adresse complète: rue du Chemin de Fer, 18
1300 Wavre

Date et signature
du représentant du
PO subventionné 22.12.95



De B. Boulogne
Ch. v. R. Boulogne

n° matricule : 2.327.006
n° de téléphone : 010/22.20.26

2. Transmis en date du par le réseau
3. Intitulé de l'unité de formation :

Code: 75 44 95 M 21 X 1

**INFORMATIQUE : GESTIONNAIRE DE BASES DONNEES -
ACTUALISATION DES CONNAISSANCES (Convention)**

4. Finalités de l'unité de formation: repris en annexe n°1 de 1 page
5. Capacités préalables requises: repris en annexe n°2 de 1 page
6. Classement de l'unité de formation:

* Enseignement secondaire de transition - Degré supérieur

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement: repris en annexe n° 3 de 1 page
8. Programme du cours : repris en annexe n° 4 de 1 page
9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n° 5 de 1 page
10. Chargé de cours : repris en annexe n° 6 de 1 page

11. Horaire de l'unité de formation:

Code de l'unité de formation:

Horaire minimum

1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire d'Informatique	CT	S	32
2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

12. Réservé au service d'Inspection

a. Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]:

VOIR ANNEXE *collective*
 LE *12.01.96*

 E. LAMOTTE

b. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique:

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date :2.3.JAN.1996.....

Signature :


 A. COLLINET
 INSP. COORD.

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

INFORMATIQUE: MISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES EN GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES DU PERSONNEL DES USINES PHILIPS DE BIERGES (CONVENTION)
--

Finalités générales de l'unité de formation

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels
3. contribuer à responsabiliser les personnes dans leur apprentissage.

Finalités particulières de l'unité de formation

Conserver et améliorer ses savoirs et savoir-faire en matière d'utilisation d'un logiciel de Gestionnaire de base de données lors du passage vers un gestionnaire de base de données sous WINDOWS.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES DE L'UNITE DE FORMATION

L'étudiant sera capable:

- Face à un système informatique connu et sur lequel est installé un logiciel de gestionnaire de base de données DOS connu;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées;
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités de bases suivantes;
 1. démarrer le logiciel;
 2. ouvrir un fichier;
 3. visualiser son contenu;
 4. imprimer un rapport sur ce fichier;
 5. sauvegarder les modifications apportées.

22.12.95

ANNEXE 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Groupe de maximum 20 étudiants et deux étudiants par poste de travail.

ANNEXE 4

PROGRAMME DES COURSLaboratoire d'informatique

L'étudiant sera capable de:

1. réaliser l'installation et la configuration du logiciel;
2. créer, saisir, modifier la structure d'une table;
3. ajouter, modifier, supprimer des enregistrements;
4. imprimer une ou plusieurs enregistrements;
5. trier une table;
6. effectuer des requêtes SQL simples.
7. créer et éditer un rapport;
8. assurer la pérennité des informations traitées;
9. utiliser l'aide en ligne et consulter la documentation du logiciel utilisé.

ANNEXE 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALESLaboratoire d'informatique

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante s'il est capable:

- face à un système informatique connu et sur lequel est installé l'application qui a servi de support à l'apprentissage;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées;
- à partir d'une mise en situation impliquant les fonctionnalités reprises au programme;

de présenter un document imprimé issu d'une requête à construire.

22.12.95

ANNEXE 6

CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un

expert qui par son expérience professionnelle ou personnelle manifeste les compétences requises spécifiques du domaine concerné.

ANNEXE (dossier pédagogique).

Etablissement :

<p style="text-align: center;">COURS COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS DE LA VILLE DE WAVRE.</p> <p>rue du Chemin de Fer, 18 1300 WAVRE</p> <p>2.327.006</p>
--

|| Les modifications demandées peuvent être effectuées dans le délai des 10 jours de la concertation. ||

Unités de formation :

Codes 75.44.95.U21X1

Dossier n° 50.977 U

INFORMATIQUE - MISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES EN GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES DU PERSONNEL DES USINES PHILIPS DE BIERGES (Convention).

1. Document 8 bis.

Point 1 : Le document doit être daté.

Point 3 : Pour une harmonisation des intitulés, je propose d'intituler l'U.F.

**INFORMATIQUE - GESTIONNAIRE DE BASE DE DONNEES -
ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - (CONVENTION).**

2. Les annexes.

Tous les documents doivent être datés (date du 8 bis).

Unités de formation :

Codes 75.42.97.U21X1

Dossier n° 50.978 U

INFORMATIQUE - MISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES EN TRAITEMENT DE TEXTE DU PERSONNEL DES USINES PHILIPS DE BIERGES (Convention).

1. Document 8 bis.

Point 1 : Le document doit être daté.

Point 3 : Pour une harmonisation des intitulés, je propose d'intituler l'U.F.

**INFORMATIQUE - EDITION ASSISTEE PAR ORDINATEUR -
ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - (CONVENTION).**

2. Les annexes.

Tous les documents doivent être datés (date du 8 bis).

Unités de formation :

Codes 75.45.96.U21X1

Dossier n° 50.979 U

INFORMATIQUE - MISE A NIVEAU DES CONNAISSANCES TABLEUR DU PERSONNEL DES USINES PHILIPS DE BIERGES (Convention).

1. Document 8 bis.

Point 1 : Le document doit être daté.

Point 3 : Pour une harmonisation des intitulés, je propose d'intituler l'U.F.

**INFORMATIQUE - TABLEUR -
ACTUALISATION DES CONNAISSANCES - (CONVENTION).**

2. Les annexes.

Tous les documents doivent être datés (date du 8 bis).

Vedrin, le 12 janvier 1996

 Emile LAMOTTE